

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 61**

présenté par
M. Foulon et M. Cinieri

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 242 279 »

le nombre :

« 265 579 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.